

Communiqué de presse

Le « mur des cons » ne vaut pas la mise en examen d'une syndicaliste !

Notre syndicat ne peut qu'être consterné par la mise en examen de la présidente du Syndicat de la Magistrature pour l'affaire dite du « mur des cons ».

Oui, nous sommes dans un monde où il y a des têtes de cons, qui se croient au dessus des lois : hommes d'affaires et hommes politiques, journalistes qui mettent leur célébrité au service des puissants, lobbies divers qui font pression sur les « bâtards » de magistrats, mais aussi sur les agents de l'inspection du travail. Il n'y a qu'à voir l'actualité judiciaire de ces derniers jours.

Un syndicat peut, par plaisanterie, par caricature, par dérision, afficher des têtes de cons, des adversaires politiques, dans les locaux de son organisation syndicale. Il n'y a pas de crime de lèse majesté ni de délit.

La liberté d'expression syndicale (ici dans un simple local privé) est d'ailleurs mise à mal systématiquement par les employeurs qui veulent faire taire la révolte contre les injustices sociales, les inégalités de traitement, la non transparence.

Le droit à la dérision et à l'impertinence est par essence une forme d'exercice du droit syndical en ce qu'il renverse les valeurs dominantes et leurs symboles.

Notre syndicat est bien placé pour dire qu'il est bien difficile de défendre la liberté d'expression syndicale. La Cour de Cassation nous a pourtant donné raison en estimant, le 19 mars 2013, dans une affaire où Pierre Joanny, secrétaire national du syndicat SUD Travail Affaires Sociales, avait été condamné en appel pour « injures publiques envers une administration publique » après des poursuites intentées par le ministère du travail à propos d'un tract, que « la liberté d'expression syndicale doit être la règle dans une société démocratique » et que nos déclarations syndicales ne relevaient pas de l'injure mais bien de la critique.

Solidaire, notre syndicat se sent donc particulièrement concerné par ce qui arrive à Françoise Martres. Parions que ce mauvais procès sera bien évidemment perdu pour les censeurs, l'objectif étant de déstabiliser un syndicat connu pour ses positions intransigeantes et de progrès social.

Pour le syndicat SUD Travail Affaires Sociales,

Le secrétaire national, Yves SINIGAGLIA

Paris, le 21 mars 2014